



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1749

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et « The Courtauld Institute of Art » pour la mise à disposition d'images par le Musée des Beaux-Arts, dans le cadre de la mise en place d'une base de données en ligne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1749 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET « THE COURTAULD INSTITUTE OF ART » POUR LA MISE A DISPOSITION D'IMAGES PAR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES EN LIGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon possède une très belle collection d'objets en ivoire au sein de son département des Objets d'art.

Cette collection présente un grand intérêt scientifique, historique et artistique.

Le « Courtauld Institute of art », situé à Londres est un institut international d'histoire de l'art et d'étude de la conservation des œuvres. Une de ses missions est la mise en ligne de collections d'objets d'art, dont font partie les ivoires gothiques.

Afin de permettre aux chercheurs, scientifiques, étudiants et public le plus large d'accéder aux collections des ivoires gothiques conservées dans différentes collections le « Courtauld Institute of art » souhaite proposer un inventaire le plus exhaustif possible de ces objets.

C'est pourquoi, il a sollicité il y a 5 ans le Musée des Beaux-Arts de Lyon afin que la collection des ivoires puisse être répertoriée sur leur site. Une convention a été établie et la délibération autorisant sa signature a été votée au Conseil municipal du 21 juin 2010.

Cette démarche a permis à la collection du musée de bénéficier d'une plus grande visibilité en promouvant une meilleure compréhension de ses travaux artistiques et en soutenant la recherche dans ce domaine, tout en répondant aux objectifs du Musée des Beaux-arts de Lyon, d'être visible et présent dans le domaine scientifique international.

Les deux institutions souhaitent renouveler cette convention, afin que les images des ivoires du département des objets d'art du Musée des Beaux-Arts de Lyon restent présentes sur la base de données du site du Courtauld Institute of Art. La mise à disposition de ces images ne donne lieu à aucune exploitation commerciale de la part du Courtauld Institute of Art.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions du partenariat sur une durée de 10 ans.

Vu la délibération du 21 juin 2010 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et « The Courtauld Institute of Art », pour la mise à disposition, par le Musée des Beaux-Arts, d'images dans le cadre de la mise en place d'une base de données en ligne est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN